

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2018

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18H45 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a été procédé à l'appel des conseillers :

Présents : AYMARD Michel, AYMARD Gabin, BARATIER Brigitte, BARATIER Joël BERNARD Solange, CHIRAUSSSEL Jérôme, COLONEL Emmanuelle, DUMAS Daniel DOZ Gilles, DUPLAN Raymonde, DURSENT Rémy, NOUGIER Luc, RAYMOND Michelle, TOMADA Gilbert.

Conseillers ayant donné pouvoir :

Nombre de conseillers en activité : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Le quorum est constaté.

Il a été désigné un secrétaire de séance : TOMADA Gilbert

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 février est adopté à l'unanimité.

Le maire, Gilles DOZ, a rendu hommage aux victimes du terrorisme et de l'antisémitisme en ouverture de la séance.

Mesdames, Messieurs,

Une fois encore le terrorisme a frappé en France, à Trèbes, tuant trois victimes civiles :

Jean MAZIERES ; Hervé SOSNA ; Christian MEDVES et un officier supérieur de la gendarmerie Arnaud BELTRAME dont les valeurs professionnelles, morales et philosophiques l'ont conduit au sacrifice ultime.

Une fois de plus l'antisémitisme a frappé en France avec l'assassinat barbare de madame Mireille KNOLL rescapée des camps de concentration. Je suis inquiet car les racismes et les terrorismes se conjuguent pour tuer des vies, mais à travers cela pour tuer la République, pour nous précipiter dans l'intolérance et nous amener à renoncer nous-même à nos libertés. Nous devons rester lucides, rester maîtres de nos passions. Plus que jamais la Raison doit l'emporter face à tous les totalitarismes.

Qui a tué les victimes civiles de Trèbes ?

Qui a assassiné Arnaud BELTRAME ?

Qui a assassiné Mireille KNOLL ?

Ce sont les antisémitismes idéologiques et politiques dont nous sommes abreuvés tous les jours car ce sont ces crétinismes qui fondent la désinformation et autorisent le crime.

La Raison c'est notre héritage philosophique, elle nourrit la pensée républicaine depuis le 18^{ème} siècle et la révolution française ; la Raison est à la source de la laïcité.

Aujourd'hui nous devons saluer les victimes, rendre hommage au courage et à l'abnégation du colonel Arnaud BELTRAME.

Nous devons marquer notre solidarité et notre fraternité avec les familles des victimes.

Observons une minute de silence.

Rapport N° 1- 1 : présenté par le Maire

Objet : compte rendu de l'exécution budgétaire M14 de l'exercice 2017

I - Réalisation du budget général M14 :

Le budget 2017 a été élaboré et réalisé sous de fortes contraintes :

- 1) L'apurement des dettes héritées de la gestion précédente
- 2) La volonté de ne pas accroître la pression fiscale pour la part communale
- 3) La nécessité de dégager des résultats positifs pour consolider notre situation financière afin de pouvoir investir
- 4) La réduction des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement)

A cela s'ajoute un contexte général d'incertitudes sur la stabilité des ressources locales.

L'exécution du budget 2017 a donné lieu à un exercice de sérieux budgétaire qui doit se prolonger.

Plus concrètement que s'est-il passé en 2017 ?

Nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de +121 505 € et en cumul avec le report positif de 2016 nous clôturons l'exercice avec un résultat de fonctionnement de clôture de +153 606 €

Le résultat de 2017 est donc en amélioration par rapport à 2016. Globalement le budget de fonctionnement 2017 n'a pas été dépassé malgré des redéploiements budgétaires en fin d'année.

Nous avons accru les recettes communales propres avec l'instauration du stationnement payant pour les visiteurs sur les parkings communaux,

Résultat budgétaire annuel : 121 505 €
Résultat avec le report 2016 : 153 606 €

En investissement nous dégageons un résultat négatif sur l'année 2017 de – 52 302 € lié au fait qu'une partie des subventions finançant les travaux de catastrophes naturelles 2014 n'ont été perçue qu'en Janvier 2018.

Nous avons réalisé 292 000 € de dépenses d'investissement, dont 201 776€ d'acquisition ou de travaux, le reste correspondant pour l'essentiel au remboursement des emprunts soit 90 000€.

Le résultat de la section d'investissement 2017 : -52 302 €
Le résultat 2017 après le report 2016 : -29 034 €

Globalement sur les deux sections du budget nous clôturons l'exercice 2017 avec un résultat positif de 64 227,50€

En cumul avec les résultats reportés nous dégageons un résultat positif de 137 891,21 €

Au plan financier nous terminons l'année avec une trésorerie positive de 222 890 €.
La capacité brute d'autofinancement de l'exercice s'élève à 121 586 €.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 159 608.77 € ; Michel AYMARD Président, pour ce rapport, invite le conseil municipal à affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit :

Résultats de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 121 585.11 €

Résultats reportés : 38 023.06 €

Résultats définitifs : 159 608.77 €

Solde d'exécution d'investissement : -52 902.97 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 19 646.75 €

Besoin de financement : -33 256.22 €

AFFECTATION : -159 608.77 €

1) Affectation en réserve R1068 en investissement

Couverture du besoin de financement F 33 256.22€

2) H report en fonctionnement R 002 (2) 126 352.55 €

Discussion : Le maire apporte des précisions pour la lecture des tableaux : Le déficit de 52,302 € s'explique par le fait que des subventions ont été versées après la fin de l'exercice précédent, mais elles apparaîtront dans le prochain. Le résultat n'est pas pléthorique mais il nous met à l'abri d'aléas venant du gouvernement ou de problèmes comme les intempéries par exemple.

Depuis trois ans les recettes non fiscales sont accrues ; les recettes couvrent les remboursements de tous les emprunts sans la fiscalité locale. Cette année nous subissons des effets d'annonce sur la taxe d'habitation (elle devrait être supprimée) mais nous n'avons aucune certitude pour gérer cette décision.

Il faut remarquer que le compte administratif du maire et le compte de gestion du comptable du trésor public sont en concordance, ce qui démontre une parfaite comptabilité.

Adopté à l'unanimité :

Rapport N°1-2 : présenté par le maire

Objet : proposition du budget prévisionnel M14, pour 2018

Un budget qui ouvre une nouvelle étape avec la mise en place progressive de nos projets qui vont préparer l'avenir

- 1) Aménagement du "Pont de l'Huile, le projet se poursuit avec l'achat des jardins réalisé début 2018 et l'achat du bâtiment en partenariat avec la Communauté de commune du Bassin d'Aubenas prévu en cours d'année.
2) rénovation du plan d'eau : les travaux devraient débiter dans l'été 2018.

Le sérieux dans la gestion est plus que jamais d'actualité, au jour le jour, nous devons encore réduire nos dépenses de fonctionnement, et valoriser notre patrimoine et nos produits communaux pour dégager des marges d'autofinancement nécessaires à l'investissement.

Projet de BP 2018 (M14)			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
		N 002	159 608,77 €
Charges générales	011 176 000,00 €	Remboursement salaires 013	9 000,00 €
Antérieurs	011 0,00 €	Retour M49 013	20 000,00 €
Personnel	012 288 200,00 €	Produits des services 70	27 000,00 €
Autres Charges (sdis+élus)	65 68 000,00 €	Fiscalité 73	318 000,00 €
Frais Financiers	66 15 000,00 €	Dotations 74	223 000,00 €
Charges Exception	67 10 000,00 €	Loyers 75	26 000,00 €
FNGIR	014 50 000,00 €		
022 Dépenses imprévues	10 000,00 €		
N 023 Autofinancement	165 408,77 €		0,00 €
Total	782 608,77 €		782 608,77 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Emprunts	1641 183 000,00 €	N 021 Autofinancement	165 408,77 €
	0,00 €	N 001	0,00 €
Caution locataires	165 0,00 €	Resultat de fonctionnement 1068	0,00 €
		FCTVA 10222	27 000,00 €
Frais étude-logiciels	20 0,00 €		0,00 €
Acquisitions	48 000,00 €	1321 Concours divers	173 000,00 €
terrain RAR 2017	12 000,00 €	1321 Subventions Etat	10 000,00 €
matériel	0,00 €	1386 Subvention SDE	0,00 €
Terrain	0,00 €		
Informatique	0,00 €	13251 subv voirie CCPAV	17 000,00 €
Travaux en cours	200 000,00 €	1323 départements RAR 2017 cat nat 2014	63 000,00 €
	0,00 €		
Batiments RAR	2313 0,00 €		
Reseaux divers RAR	2315 0,00 €		
Reseaux divers à payer	2315 0,00 €		
Travaux divers	23 20 000,00 €	024 Ventes à régulariser	0,00 €
N 001	29 034,82 €	Caution locataires 165	0,00 €
		Emprunt 1641	36 626,05 €
Total	492 034,82 €		492 034,82 €

Budget de fonctionnement

1) Les produits de fonctionnement 2018 : 623 000 €

Dont

Fiscalité : 318 000 € (voir délibération spécifique sur les taux inchangés)

Dotation : 223 000 €

Remboursements de salaires : 29 000 € dont contribution M49 pour 20 000 €

Produits des services : 27 000 €

Loyers : 26 000 €
Pour mémoire excédent reporté : 159 608 €

2) Les charges de fonctionnement 2018 : 617200 €

Dont
Charges générales : 176 000 €
Charges de personnel : 288 000 €
Autres charges : 68 000 €
Charges financières : 15 000 €
FNGIR : 50 000 €
Charges exceptionnelles : 10 000 €
Dépenses imprévues : 10 000 €
Autofinancement de la section d'investissement : 165 048 €

Budget d'investissement :

1) Recettes d'investissement : 492 034,82 €

Dont :
Autofinancement de la section d'investissement : 165 408,77 €
FCTVA : 27 000 €
Subventions de l'état et du CD : 173 000 €
Subvention voirie : 17 000 €
Emprunt : 36 028 €
Restes à réaliser sur 2017 : 63 000€

2) Dépenses d'investissement : 492 034,82€

Dont :
Remboursements d'emprunt : 18 000 € (emprunt moyen long terme + avances CRCA cat nat 2014)
Acquisition bâtiment : 48 000 €
Matériel : 21 000 Terrain : 12 000 €
Travaux : 200 000 €
Divers : 20 000 €
Résultat 2017 : -29 034,82

Il est proposé au conseil d'adopter ce projet de budget 2018 pour le budget général de la commune.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°1-3 : présenté par le Maire :

Objet : vote des taux d'imposition 2018

Le budget 2018 est présenté en équilibre, sans augmentation d'impôts en part communale.

Il est donc proposé au conseil municipal de reconduire les taux votés pour les exercices 2015,2016 et 2017 soit :

- Taxe d'habitation 10,32%
- Taxe foncière 20,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 128,16 %

***Discussion :** La question de la taxe d'habitation est soulevée ; elle devrait être supprimée mais le gouvernement n'a toujours pas indiqué par quel moyen elle serait compensée.*

Adopté à l'unanimité

Rapport N°2-1 : présenté par le Maire :

Objet : réalisations sur le budget de l'eau et de l'assainissement M 49 :

En 2017, on relève plusieurs faits marquants :

- 1) La poursuite du diagnostic de l'eau qui s'est achevé en 2017
- 2) La nécessité de faire face à des problèmes de réseaux imprévus (fuites, casses de conduites...)

Nous avons dégagé en 2017 un excédent de fonctionnement de 15 144 € et un excédent d'investissement de 10 365 €.

Compte tenu des excédents reportés, nous avons un résultat de fonctionnement de 32 180,36 € et d'investissement de 127 996,14 € globalisé de 160 176,50 €

Les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt se sont élevées à 13 000 €. Une année faible en investissements, mais ceux-ci vont se profiler à partir de 2018 de manière substantielle.

Résultat de fonctionnement 2017 : 15 144 €

Résultat d'investissement 2017 : 10 365 €

Nous proposerons de ne pas augmenter les tarifs et redevances de l'eau et de l'assainissement ne seront pas 2018 (voir délibération spécifique)

Adopté à l'unanimité.

Rapport 2-2 : présenté par le Maire

Objet : proposition du budget, eau et assainissement M49, 2018

EAU et ASSAINISSEMENT - BP 2018 - M49			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
<i>Charges Gén.</i>	011	76 439,28 €	002 Excédent reporté 32 180,36 €
<i>Charges Perso</i>	012	20 000,00 €	Vente d'eau 7011 71 000,00 €
			assainist et prest de services 38 000,00 €
<i>Admissions NV</i>	654	3 000,00 €	
<i>Frais financiers</i>	66	8 000,00 €	
<i>Amortissements</i>	6811	52 000,00 €	
<i>Autofina -</i>	023	6 439,28 €	Amortissements Subv 777 23 000,00 €
Total		159 439,28 €	159 439,28 €
			0,00 €
Investissement			
Amortissements Subv	1391	23 000,00 €	Autofin- 021 6 439,28 €
Capital des emprunts	1641	16 000,00 €	1068 0,00 €
frais d'études et honoraires		10 000,00 €	Excédent d'Invest. N 001 127 996,14 €
			1641
Divers travaux	2315	149 175,23 €	FcTVA 10222 12 547,00 €
restes à réaliser	compte 23	0,00 €	Subvention agence eau 3 000,00 €
			131
			2812 0,00 €
			2813
OO1 déficit reporté		0,00 €	Amortt des biens 28158 52 000,00 €
Total		198 175,23 €	198 175,23 €

Budget de Fonctionnement

1) Les produits de fonctionnement : 159 439,28 €

Dont :

Excédent reporté : 32 180,36 €

Vente d'eau : 71 000 €

Assainissement : 38 000 €

Amortissement des subventions d'investissement : 23 000 €

2) Les charges de fonctionnement : 159 439,28 €

Dont :

Charges générales : 76 439,28 €

Contribution M14 : 20 000 €

Admissions en NV : 3 000 €
Charges financières : 8 000 €
Amortissement : 52 000 €
Autofinancement de la section d'investissement : 6 439,28

Budget d'investissement

1) Recettes d'investissement : 198 175,23 €

Dont :

Autofinancement : 6 439,28 €
Excédent reporté : 129 996,14 €
FCTVA : 12 547€
Subvention : 3 000 €
Amortissement : 52 000 €

2) Dépenses d'investissement : 198 175,23 €

Dont :

Amortissement des subventions : 23 000 €
Remboursement des emprunts : 16 000 €
Frais d'études et honoraires : 10 000 €
Divers travaux : 149 175,23 €

Discussion : *Le diagnostic du réseau d'eau communal est accablant en raison de son état : le montant des travaux pour la remise en l'état, est estimé à 1,5 millions d'euros hors taxes. De même, le réseau d'assainissement est dans un mauvais état. Nous sommes donc contraints à ne faire que du petit entretien.*

Adopté à l'unanimité.

Rapport N°2-3 : présenté par le Maire

Objet : vote des tarifs et redevances pour l'eau et l'assainissement :

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les tarifs et redevances votées en 2017 soit :

Prix du m3 d'eau potable : 2€ le m3
Abonnement annuel : 80 €
Redevance d'assainissement collectif fixe : 60 € à l'année
Redevance d'assainissement collectif variable : 1 € le m3
Redevance pollution : 0,29 € le m3
Modernisation des réseaux : 0,16 € le m3

Cette délibération vaudra pour les prochains exercices budgétaires sauf en cas de modifications des tarifs.

Adopté à l'unanimité.

Rapport N°3-1 : présenté par le Maire

Objet : Compte rendu de l'exécution budgétaire du CCAS de l'exercice 2017

Recettes de fonctionnement : 5 617,35 €
Dépenses de fonctionnement : 5 082,54 €
Résultat 2017 : 535,01 €
Résultat cumulé : 1 767,03 €

Le CCAS dégage une perte comptable de 2417,53 €

Produits comptabilisés : 2 171,76
Charges de l'exercice : 4 589,29
Résultat : - 2 417,53

Soit un décalage de recettes de 4 477,79 €, car il était prévu 6 649,556 € de recettes
Compte tenu des excédents des exercices antérieurs, le résultat de clôture est de +1 232 €

Constat : certaines recettes ont été comptabilisées sur la commune et la participation de la commune de 20 000€ n'a pas été virée au CCAS.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°3-2 : présenté par le Maire

Objet : budget prévisionnel du CCAS pour l'exercice 2018

CCAS budget prévisionnel 2018

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges générales 011	5 000,00 €	Excédent reporté 002	1 767,03 €
Personnel 012		70	
Autres Charges 65	1 767,03 €	73	
Frais Financiers 66		Participations 74	3 000,00 €
Charges Exception 67	0,00 €	75	0,00 €
Amortissements 6811	0,00 €	76	
N 023		Dons et libéralités 7783	2 000,00 €
Total	6 767,03 €		6 767,03 €
			0,00 €

Investissement			
oo1	0,00 €	N 021	
Frais étude 20		N 001	
Terrains Bt Meubles 21		1068	
reprise sur investissements 10222	0,00 €	10223	
reprise sur investissements 1068	0,00 €	10222	
reprise sur investissement 1322	0,00 €	132	
		1346	
Portes 2313		Amortissements 280421	0,00 €
Voirie 2315			
Clim+Divers 2313			
Total	0,00 €		0,00 €

Je vous propose donc de voter une subvention de 3 000 €, pour le fonctionnement du CCAS au titre de l'année 2018

Adopté à l'unanimité.

Rapport N°4 : présenté par AYMARD Michel

Objet : Régularisation de facturations d'eau du 2^{ème} trimestre 2017

Suite à une erreur de relevé d'eau fait pour le 2^{ème} semestre 2017, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la demande suivante :

POMMIER Ginette (abonné n° 275) : concernant une erreur de relevé de l'index du 2^{ème} semestre 2017 correspondant à 51 m3 de différence, la somme de **175.70 €** est demandée en dégrèvement.

DUMAS Roland (abonné n° 121) : concernant une erreur de relevé de l'index du 2^{ème} semestres 2017 correspondant à 8 m3 de différence, la somme de **17.74 €** est demandée en dégrèvement.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, d'adopter cette proposition et d'autoriser Mr le Maire à procéder aux démarches administratives et financières nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Rapport N° 5 présenté par Emmanuelle Colonel

Objet : convention pour interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2018-2019

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose d'assurer pour l'école de la commune des séances régulières d'interventions musicales.

Avec l'accord du directeur académique des services de l'Education nationale, ces séances seront effectuées par un musicien employé par le Syndicat Mixte.

Cette proposition est en cohérence avec les programmes de l'Education nationale.

Le cycle d'éveil musical comprendra 15 séances par classe.

(1 séance=1h=1classe). Les séances s'étaleront de septembre 2018 à juillet 2019.

Le coût global de la prestation s'établit sous la forme d'un forfait.

Le montant du forfait est de 720 euros pour 15 séances de 1h par classe. Ce tarif reste inchangé par rapport à l'année dernière.

Le coût total pour la commune, pour l'année scolaire 2018-2019 s'élèverait donc à $720 \times 2 = 1440$ soit 1440 euros.

Je vous demande d'approuver ce rapport et d'autoriser Monsieur le maire à effectuer les paiements qui seront imputés sur le budget principal de la commune.

***Discussion :** il s'agit bien de séances pendant le temps scolaire avec des professionnels, mais en vue d'un éveil aux activités musicales et non de séances de formation.*

Adopté à l'unanimité

Rapport N°6 : reporté

Rapport N°7-1 : présenté par AYMARD Gabin

Objet: Modification des tarifs pour le Marché hebdomadaire.

Les droits de place sur le marché hebdomadaire n'ont pas été actualisés depuis leur origine. Etant d'un très faible niveau, il nous semble opportun d'entamer une démarche de revalorisation progressive.

Pour l'année 2018, le Conseil Municipal propose que les tarifs évoluent de la manière suivante :

* Prix de l'emplacement : **1. 50€ le mètre linéaire**

*Lieu de vente : **place de la résistance**

* Date : **de mai à septembre**

Je propose au Conseil Municipal de valider ce rapport et d'autoriser Me le Maire à faire appliquer ces nouveaux tarifs pour le marché hebdomadaire.

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à une prochaine délibération modificative.

***Discussion :** Le prix précédent était de 1,00 €*

Adopté à l'unanimité

Rapport N°7-2 ; présenté par AYMARD Gabin

Objet: tarifs des parkings payants sur la Commune d'Antraigues sur Volane.

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune dispose désormais en pleine propriété de deux parkings municipaux :

- Le parking des Allewards
- Le parking du Pont de l'huile

Il est proposé au Conseil Municipal de perpétuer le dispositif suivant :

- 1) **Le parking des Allewards** sera payant du 1er avril au 30 novembre de 10h à 19h au tarif de **2€ la demi-journée** et de **3€ la journée** pour les voitures.

2) **Le parking du pont de l'huile** sera payant du 1^{er} avril au 30 novembre de 10h à 19h au tarif de **2€ la demi-journée, 3€ la journée et 15€ pour les bus** quelques soit la durée de stationnement et uniquement sur les deux emplacements qui leurs sont réservés.

3) **Forfait hebdomadaire de 5€** pour les visiteurs en résidence (hôtels ou gîtes) sur la Commune d'Antraigues.

Les habitants d'Antraigues sur Volane, Aizac, Asperjoc, Labastide/Besorgues, Mézilhac, Genestelle, Lachamp Raphael, St Andéol de Vals, St Joseph des Bancs, Juvinas et Laviolle sont exonérés de droits de stationnement. Un badge à apposer sur le parebrise de leur véhicule leur sera remis à la Maison des services au Public s'ils en font la demande.

Je propose au Conseil municipal de valider ce rapport et d'autoriser Mr le Maire à faire appliquer ces tarifs pour les parkings municipaux.

Cette délibération vaudra pour les prochains exercices budgétaires. Sauf modification votée en Conseil Municipal.

Discussion : *La question est posée pour étendre la gratuité aux habitants de la commune de Vals ?*

Pour l'instant ce n'est pas souhaitable car la commune souhaite soutenir le commerce de proximité.

Le temps de stationnement est programmé pour 9 heures de crédit : le reliquat est reporté éventuellement au lendemain.

Les voyageurs acquittent effectivement leur forfait ; c'est vérifié.

Pour les camping-cars, le terrain sera aménagé : le dossier avance avec un spécialiste afin de préparer les décisions.

Nous avons une priorité, c'est la sécurisation du quartier du Pont de l'Huile : un relevé des infractions montre sur 10 jours, 1032 excès de vitesse ; ce qui nous indique qu'il est urgent d'agir. D'abord par radar pédagogique et en fonction des résultats, par des moyens plus dissuasifs.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°7-3 : présenté par AYMARD Gabin

Objet: révision des tarifs du camping municipal.

Les tarifs du camping municipal n'ont pas été actualisés depuis la saison 2016. Afin de nous mettre en conformité avec le coût des divers entretiens du camping, le Conseil Municipal propose de faire évoluer les tarifs de la manière suivante :

TARIF JOURNALIER DU CAMPING MUNICIPAL : *La Taxe de séjour d'un montant de 0.22 € est incluse dans les tarifs 2018 ci-dessus.*

	2016	2018
*1 personne + 1 petite tente + 1 voiture	6.50	7.00 €
*1 personne + 1 grande tente + 1 voiture	7.00	7.50 €
*1 personne + 1 tente	5.00	5.50 €
*1 tente supplémentaire	1.60	2.00 €
*1 personne + 1 caravane + 1 véhicule	7.00	7.50 €
*1 personne + 1 combi	5.80	6.00 €
*1 personne supplémentaire + 18 ans	3.50	4.00 €
*1 personne supplémentaire – de 18 ans	1.60	2.00 €
*1 moto	1.40	2.00 €
*Garage mort : Hors saison	1.40	1.50 €
Haute saison	4.00	4.50 €
*Branchement électrique :	2.50	3.00 €

Je demande au Conseil municipal de valider ce rapport et d'autoriser Mr le Maire à faire appliquer ces nouveaux tarifs pour le camping Municipal.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° 8 : présenté par AYMARD Gabin

Objet : Prise en charge des frais d'électricité du stade.

Lors de la dernière rencontre entre la Commune d'Antraigues et les dirigeants du Football Club du Canton d'Antraigues, qui s'est déroulée courant 2017, de nombreux points ont été évoqués concernant le devenir de l'association et la manière dont la Commune d'Antraigues pouvait aider à la pérennisation de cette association sportive.

Parmi les points évoqués :

- la réfection des vestiaires et en particulier celui qui est mis à la disposition des arbitres.
- Le changement des serrures de la buvette, afin de se mettre en conformité avec les attentes des assurances en cas de vols ou dégradations.
- L'achat et la pose d'un filet pare-ballon derrière les buts, côté tennis.
- La prise en charge des frais d'électricité du stade.

Une partie de ces travaux ont débuté ou sont en cours, pour certains, ils sont même terminés. Et nous devons aujourd'hui délibérer au sujet de la prise en charge des frais d'électricité du stade par la Commune. La demande du club de foot fait suite à des difficultés budgétaires récurrentes à ce sujet. Ce sont des factures importantes pour le club, or ils ne disposent pas toujours des ressources financières leur permettant de supporter ces dépenses. Il requiert de la part de la Commune la prise en charge définitive de ces frais d'électricité en compensation de quoi, ils renoncent définitivement au versement de tout autre forme de subvention municipale, à laquelle ils pourraient prétendre, au même titre que les autres associations du village.

Par ailleurs, la Commune va proposer une rencontre avec les dirigeants du Foot, dans les semaines qui viennent. Nous allons discuter ensemble de la saison en cours, de l'avenir du Club. Et nous en profiterons pour préciser les attentes que nous avons autour du projet du Club et notamment en faisant des propositions afin de bâtir un partenariat solide :

- Un projet éducatif et la création d'une Ecole de foot.
- Renforcement de la participation du club dans la vie du Village et notamment avec les autres associations.
- Renforcement de la gouvernance avec une entrée de la Commune dans le Conseil d'Administration du club.

Je profite de ce rapport pour informer le Conseil Municipal de la vétusté des installations municipales du Pont du Buis, et notamment des projecteurs. Sans doute faudrait-il que nous engagions une réflexion afin de les rénover, ce qui nous permettrait de réaliser à la fois des économies d'énergies et des économies budgétaires.

Je demande au Conseil Municipal d'approuver ce rapport et d'autoriser Monsieur le Maire, à mettre en œuvre la prise en charge des frais d'électricité du stade par la Commune.

Discussion : *Des travaux ont déjà été réalisés ou sont en cours : les vestiaires c'est fait et la buvette c'est en cours. Les filets pare ballon c'est validé. Des problèmes sont à résoudre : parfois les vestiaires restent allumés car ils sont ouverts et utilisés par du public. Le chauffe-eau est vétuste, il faudrait le changer ; pourquoi pas en solaire ?*

Le maire précise que si on paie l'éclairage, on ne versera plus la subvention. Nous organiserons une rencontre avec le club pour évoquer les questions posées par leur courrier ; mais nous ne donnerons pas de suite aux demandes trop onéreuses comme la rénovation de la pelouse qui coûterait de l'ordre de 30 000 €. Gabin AYMARD dit que le club a le mérite d'exister et il faut le doter d'une bonne gouvernance et élaborer une convention avec lui en faisant apparaître nos exigences. Le maire exprime son souhait de conserver le club, mais si celui-ci devait disparaître la municipalité aurait des idées de suite.

Gabin AYMARD invite le conseil à voter sur la prise en charge de la facture d'électricité ; il indique que le club n'a pas bénéficié de subvention en 2017 et c'est donc remplacé par la prise en charge de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°9 : présenté par AYMARD Gabin

Objet : Convention pour l'ouverture au public de sites naturels d'escalade.

Le comité de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade d'Ardèche travaille actuellement sur un nouveau plan de gestion des espaces naturels d'escalade. Ce comité est délégué par le Ministère, afin de gérer la pratique et les sites d'activités et s'engage dans la mise aux normes des escarpements rocheux et la gestion de la question foncière.

Dans le cadre de leur campagne de conventionnement des parcelles support des sites d'activités, (faite pour le compte du Conseil Départemental qui est dorénavant responsable de ces sites) ils ont contacté le Groupement Forestier d'Antraigues, qui est propriétaire de la parcelle 07011 AM 210, sur laquelle se trouve le site d'escalade d'Antraigues.

Le comité propose la mise en place d'une convention tripartite entre chaque propriétaire de parcelles concernées par des sites d'escalade, le Maire de la Commune d'Antraigues sur Volane et le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche. La convention qui est jointe à leur courrier, est proposée par le Conseil Départemental de l'Ardèche et permet l'accès et la pratique du public sur des sites naturels d'escalade privés inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et vise également à dégager le propriétaire de toute responsabilité en cas d'accident.

En qualité de Président de l'Association de Gestion du Groupement Forestier d'Antraigues, Monsieur le Maire est également habilité à parapher cette convention pour le titre du Groupement

Je demande au Conseil Municipal de valider ce rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le principe de conventionnement tripartite tel que décrit ci-dessus. Et à signer chaque convention en qualité de Maire de la Commune et représentant du Groupement Forestier d'Antraigues.

Discussion : La responsabilité de la commune se situe au niveau de l'affichage des consignes et des règles de sécurité à l'entrée du site d'activité.

Adopté à l'unanimité

Rapport N° 10 : présenté par le Maire

Objet: Cadre des emplois : création d'un emploi d'adjoint administratif et suppression de l'ancien.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.
Pour les besoins de la collectivité, il apparaît nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint administratif à temps non complet de 32 heures hebdomadaires et de supprimer le précédent.

La définition de cet emploi sera la suivante :

Grade : Adjoint administratif

Mission générale : l'agent assurera un ensemble de responsabilités et de tâches liées au fonctionnement de l'agence postale et de la Maison des services au public.

Activités :

- Gestion de l'agence postale : accueil du public, effectuer toutes les opérations d'enregistrement et de ventes liées à la structure.
- Gestion et animation de la Maison des services au public : accueil du public : analyse des demandes, orientation auprès des organismes compétents.
- Mise à jour régulière du réseau des partenaires

Connaissances et compétences :

- Connaissance des réseaux et des institutions sociales
- Connaissance des procédures et règles pour le fonctionnement de l'agence postale
- Rigueur dans l'organisation du travail, la gestion et le suivi des dossiers
- Très bonne capacité rédactionnelle
- Capacités d'écoute, relationnelles et capacité à gérer des conflits.
- Capacité à faire une analyse des demandes et à orienter les personnes
- Savoir rendre compte à la hiérarchie

Temps de travail du poste :

Il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet.

Le temps de travail hebdomadaire est de 32 heures hebdomadaires selon les horaires suivants :

Lundi : 8H – 12H30

Mardi : 8H – 12H30 et 13H30 – 16H30

Mercredi:8H – 12H30

Jeudi : 8H – 12H30 et 13H30 – 15H30

Vendredi 8H – 12H30

Samedi : 8H - 12H30 (un samedi sur deux)

Je vous demande donc de bien vouloir adopter ce rapport et autoriser le Maire à :

1. créer cet emploi au 1^{er} mai 2018
2. affilier l'agent à la Caisse de retraite CNRACL
3. supprimer le précédent emploi d'adjoint administratif

Adopté à l'unanimité

Rapport N°11 : présenté par le Maire

Objet: paiement du solde des congés payés d'un agent

Un agent n'ayant pas pu prendre tous ses congés sur l'année 2017 pour raison de service, il convient de les lui rembourser la somme de 704.90 € correspondant à 10 jours restants.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ci-dessus et d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°12-1 : présenté par DUPLAN Raymonde

Objet: Changement de destination de parcelles au hameau du Terret

Lors du conseil municipal du 23 juin 2016, une délibération avait été prise concernant l'acquisition d'une portion de la voie communale n° 22 au profit de la SCI FILLIAT pour une surface de 308 m² au prix de 10 € le m² soit 3 080 €, sous les numéros 191 – 192 – 193.

Un complément d'information doit être ajouté. La SCI FILLIAT vend à la commune deux parcelles n° 201 et 197 pour une surface de 159 m² au prix de 10€ le m² soit 1 590 €.

Les conditions restent inchangées. Les demandeurs, SCI FILLIAT, s'engagent à payer la différence $308 - 159 = 149 \times 10€$ soit **1490 €** et à prendre en charge tous les frais relatifs à cette transaction.

Afin de régulariser ce dossier, je vous demande de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°12-2 : présenté par AYMARD Michel

Objet: régularisation de terrain au lieu-dit « Le Mazoyer »

M. et Mme DUPLAN Jean proposent à la commune d'échanger une parcelle de terrain n° 18 d'une surface de 261 m² leur appartenant.

En contrepartie la commune leur cède le terrain jouxtant leur bergerie pour une surface de 139 m².

En raison de la différence de surface de 122m², la commune propose de prendre à sa charge les frais de géomètre relatifs à cette transaction.

Je vous demande de bien vouloir autoriser, à Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°12-3 : présenté par AYMARD Michel

Objet: achat de terrain au lieu-dit « Le Mazoyer »

La Commune achète à Monsieur et madame DUPLAN Jean :

* une parcelle de terrain de 144 m2 au prix de 2 €50 le m2 soit **360 €** pour l'implantation d'une bâche à incendie.

* Une parcelle de terrain de 671 m2 (régularisation parking existant) au prix de 2 € 50 le m2 soit **1 677,50 €**. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Je vous demande de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Rapport N°12-2 : présenté par AYMARD Michel

Objet: régularisation de terrain au lieu-dit « Le Mazoyer »

Monsieur et madame DUPLAN Jean proposent à la commune d'échanger une parcelle de terrain n° 18 d'une surface de 261 m2 leur appartenant.

En contrepartie la commune leur cède le terrain jouxtant leur bergerie pour une surface de 139 m2.

En raison de la différence de surface de 122m2, la commune propose de prendre à sa charge les frais de géomètre relatifs à cette transaction.

Je vous demande de bien vouloir autoriser, à Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires.

***Discussion :** Le maire indique qu'il reste comme dossier celui de la route qui conduit à la résidence des personnes âgées, d'autant que le nouveau propriétaire a lancé des travaux de rénovation et d'agrandissement : donc nous devons régler cette question. La municipalité doit prendre en charge le dossier.*

Adopté à l'unanimité

Rapport N°13 ; présenté par le Maire

Objet: Achat en crédit-bail d'une mini pelle

Pour réaliser des travaux de terrassement ou de déblaiement la commune va acquérir une mini pelle en crédit-bail.

Cet équipement permettra aux agents municipaux d'intervenir dans les calades sur les routes communale, du curer les fossés... voir même de se substituer aux entreprises privées pour le terrassement lié à des fuites d'eau ou sur le réseau d'assainissement.

Jusque-là nous étions amenés à louer ce type d'équipement de manière ponctuelle.

Nous pourrions enfin entreprendre une campagne annuelle d'entretien des fossés sur le réseau routier communal.

Le document joint retrace les conditions financière de cette opération.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

***Discussion :** Le maire considère cette acquisition comme indispensable pour assurer les multiples travaux d'entretien de la commune. Le coût d'acquisition est de 31 400 € ce qui représente sur 6 ans des mensualités de 483 €. Gabin AYMARD précise que la commune ne peut pas bénéficier des prêts de matériel de la CUMA, ceci pendant 4 ans, car elle perçoit des subventions réservées au monde agricole.*

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20H30